

## Règlements du concours 2019

### INTRODUCTION

Le concours du Prix Kingston est pour des portraits de sujets canadiens produits récemment par des artistes canadiens. Le portrait peut être une peinture ou un dessin, or bien une combinaison de ces techniques, et doit être basé sur une rencontre en personne entre l'artiste et son sujet. Tous les styles sont acceptables, y compris les œuvres contemporaines et expérimentales. Les portraits d'un groupe ainsi que les autoportraits sont également admissibles.

Le Prix Kingston sera décerné, selon l'avis du jury, au meilleur portrait, montrant une véritable maîtrise du médium et reflétant avec sensibilité l'interaction entre sujet et artiste. Deux Mentions Honorables seront décernées en plus. Le jury est composé de trois professionnels distingués dans les arts; leurs décisions sont indépendantes de l'Association du Prix Kingston.

### ARTISTES ADMISSIBLES

1. Le concours du Prix Kingston est ouvert aux artistes canadiens âgés de 18 ans ou plus à la date de l'échéance des soumissions. Dans le cadre de ce concours, on entend par « canadien » soit un citoyen canadien, soit un résident permanent ou immigrant reçu du Canada. Ne sont pas admissibles les membres du conseil d'administration de l'Association Prix Kingston, ni les membres du jury.
2. Chaque artiste ne peut présenter qu'un seul portrait.
3. Dans le cadre de ce concours, le terme « portrait » désigne la représentation d'une ou de plusieurs personnes.
4. Les œuvres soumises doivent répondre aux critères suivants :
  - a. portrait d'un ou de plusieurs sujets canadiens;
  - b. peinture ou dessin, ou combinaison de ces techniques;
  - c. entièrement réalisé au cours des 24 mois précédant le 26 avril 2019;
  - d. dimensions maximales (cadre compris, s'il y en a) : 200 cm de hauteur par 200 cm de largeur et 10 cm de profondeur;
  - e. le sujet a rencontré l'artiste pour la production d'un portrait; des photographies prises par l'artiste peuvent lui servir d'aide-mémoire.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

5. Le procédé à être suivi pour une soumission online est à regarder sur notre site web [www.kingstonprize.ca](http://www.kingstonprize.ca). On préconise fortement aux artistes de bien vouloir le suivre. Les artistes incapables de soumettre une œuvre online devraient contacter le comité organisateur pour des instructions. Les documents suivants sont requis:
  - a. une formule de soumission bien remplie
  - b. un image numérique du portrait à résolution haute en dossier jpg, entre 1 et 4 mégaoctets.
  - c. un document d'une page avec une déclaration sur le portrait, biographie de l'artiste ainsi qu'un CV.
  - d. droit d'inscription non-remboursable de 30\$.
6. Les soumissions doivent être reçues au plus tard le vendredi le 26 avril 2019.

### SÉLECTION DES PORTRAITS POUR L'EXPOSITION

7. Le jury sélectionnera, parmi les soumissions reçues, les trente portraits retenus pour l'exposition du Prix Kingston. La liste des finalistes sera publiée sur notre site web avant le fin juillet 2019. Les modalités d'envoi ou de dépôt des œuvres leur seront communiquées plus tard.

8. Les œuvres sélectionnées pour l'exposition doivent être expédiées ou livrées au Firehall Theatre, Gananoque, Ontario - au plus tard mercredi le 2 octobre 2019.
9. L'artiste est responsable pour les frais de transport du tableau à l'exposition d'avant-première et de l'exposition finale. Pour le récupérer, l'artiste doit payer d'avance les frais de réexpédition ou en organiser la reprise. Les frais de transportation pour la tournée seront payés par le conseil d'administration de l'Association du Prix Kingston. Les œuvres doivent être adéquatement protégées pour leur transport avec un emballage réutilisable pour la réexpédition. Si l'emballage n'est pas réutilisable, **l'artiste doit rembourser le coût du nouveau matériel utilisé.**
10. Les œuvres doivent être prêtes à l'accrochage (anneaux de fixation et câble). Le nom de l'artiste doit être écrit lisiblement au verso. Les artistes dont le portrait est retenu pour l'exposition doivent préciser les dimensions de leur œuvre (cadre compris, le cas échéant). Nous préconisons fortement la plexiglace plutôt que le verre pour mieux protéger une oeuvre fragile.
11. Le portrait doit être terminé au moment de l'inscription au concours. Les œuvres modifiées par la suite ne sont pas acceptées.
12. Un droit d'exposition pour couvrir l'exposition et la tournée sera payé pour chaque œuvre exposée.
13. Le jury choisira le gagnant du Prix Kingston, ainsi que deux Mentions Honorables, après examen des œuvres reçues. Les prix seront attribués lors d'une réception publique. En plus, un prix Choix du Peuple sera décerné à chaque étape de l'exposition, basé sur les votes soumis par les visiteurs.
14. Les décisions du jury sont sans appel. Aucune correspondance à leur sujet ne sera entretenue.

#### **ASSURANCE**

15. Le conseil d'administration de l'Association du Prix Kingston prendra grand soin des œuvres reçues, mais décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages pendant que les œuvres sont en sa possession, quelles qu'en soient les causes. Chaque artiste est responsable pour l'assurance de l'œuvre soumise.

#### **AUTRES EXIGENCES**

16. La durée du prêt de l'œuvre sera de sept mois environ, pour une tournée de l'exposition vers plusieurs endroits, et les portraits sélectionnés seront retournés à l'artiste à la fin de la tournée, selon sa volonté. C'est la responsabilité de l'artiste de s'assurer que le portrait reste disponible pour la tournée, si ou non il ou elle est propriétaire de l'oeuvre.
17. Les artistes sélectionnés accordent à l'Association du Prix Kingston, ainsi qu'aux autres musées d'art participants à la tournée, le droit d'employer toutes les images numériques et toutes les autres documentations fournies à l'Association pour le Concours au cours du prêt, de les photographier, et de les reproduire par des moyens imprimés ou électroniques à des fins de documentation, d'archives de l'exposition, pour être utilisées sur les sites web et autres médias, ainsi que pour la publicité du Concours, y inclus ultérieurement les catalogues, les dépliants, et les affiches.
18. Toute modification au présent règlement sera affichée au [www.kingstonprize.ca](http://www.kingstonprize.ca).

#### **DATES IMPORTANTES (révisées)**

19. Ci-dessous les dates importantes pour l'exposition au Firehall Theatre à Gananoque. Le conseil d'administration de l'Association du Prix Kingston se réserve le droit d'apporter des changements mineurs à ces dates.

**Le 4 février 2019**

Date d'ouverture pour la soumission des inscriptions.

**Le 26 avril 2019**

Date d'échéance pour les soumissions

**Juillet 2019**

Annonce de la liste des finalistes sélectionnés pour l'exposition

**Le 2 octobre 2019**

Date d'échéance pour la réception des œuvres finalistes à Firehall Theatre, Gananoque, Ontario.

**Le 11 - 27 octobre 2019**

L'exposition ouverte au public.

**Le 17 octobre 2019**

Annonce Gala du Prix à Firehall Theatre, Gananoque.